

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 606

présenté par
M. Robiliard et Mme Carrey-Conte

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« de délégué »

les mots :

« d'un mandat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec ceux portant sur le titre du chapitre II et sur les alinéas 2 et 3 de l'article 2.